



LORRAINE **SANS** CONTREFAÇONS

Crée à l'initiative du Comité Lorraine des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF), en collaboration avec la DIRECCTE, la Région Lorraine, CCI International Lorraine, l'INPI et la Direction Régionale des Douanes de Lorraine, la commission technique régionale « LORRAINE sans CONTREFAÇONS » a pour vocation à devenir un véritable soutien aux entreprises lorraines contrefaites.

La contrefaçon concerne tous les secteurs d'activité et prend des formes parfois difficiles à repérer, contre lesquelles il est ainsi difficile de lutter. Face à des réseaux de contrefaçon toujours plus performants, les entreprises ne savent souvent pas quels recours engager. Elles renoncent même parfois devant les délais et les coûts que représentent des recours en contrefaçon.

La commission technique régionale « LORRAINE sans CONTREFAÇONS » a été créée pour répondre à cette problématique.

Sa mission est d'accompagner dans leurs démarches les entreprises faisant face à des actes de contrefaçon, et d'orienter leurs décisions vers les services adaptés. La commission a également un rôle d'information, de sensibilisation et d'éclairage des entreprises.

La commission technique régionale « LORRAINE sans CONTREFAÇONS », animée par les CCEF, peut être saisie par toute entreprise lorraine, au moyen d'un formulaire de qualification de la contrefaçon.

Elle examine les demandes des entreprises, et effectue si nécessaire une audition des demandeurs. Elle s'engage à étudier les moyens de recours adaptés à la situation des entreprises en faisant appel, si besoin est, à des experts extérieurs ou au médiateur inter-entreprises de la sous-traitance. La commission transmet une réponse documentée, suggérant les actions à mettre en œuvre ou une fin de non-recevoir.

Selon les cas, la commission technique régionale « LORRAINE sans CONTREFAÇONS » peut proposer un suivi individuel des résultats.

Metz, le 28 septembre 2012.

